

## **La Charte du Microlycée Professionnel**

### **Antoine Lomet à Agen**

*Le Microlycée Professionnel Antoine Lomet d'Agen est une structure scolaire expérimentale publique de petite taille. Sa capacité est évolutive. Pour commencer une classe de 10 à 12 élèves puis les années suivantes une ou des classes supplémentaires de 10 à 12 élèves destinées à permettre une reprise d'études pour des élèves totalement déscolarisés et sans diplôme âgés de 17,5 à 25 ans.*

*La structure prépare à la réussite au baccalauréat professionnel Gestion Administration et/ou Commerce. Pour atteindre cet objectif, son organisation est en évolution permanente.*

*Le fonctionnement du Microlycée repose sur une équipe éducative volontaire et cohérente au service du projet et sur l'articulation assumée entre enseignement et éducation.*

*Cette structure est rattachée au Lycée Professionnel Antoine Lomet et adossée à un module du Pôle Relais Insertion d'Agen dont la coordonnatrice assure ainsi des responsabilités administratives au sein du Microlycée sous la direction du Proviseur de l'établissement. Un coordonnateur technique assure les responsabilités techniques, pédagogiques, et éducatives au sein de l'équipe des enseignants en collaboration avec la coordonnatrice de la Mission Locale d'Insertion (MGI) et sous la direction du Proviseur du Lycée.*

## I. Des spécificités

### 1. Un public d'élèves décrocheurs-décrochés de l'école

- Des jeunes volontaires et motivés sans diplôme de 17,5 à 25 ans.
- Des élèves au parcours complexe à rallonges et orientations multiples.
- Des jeunes envoyés par d'autres structures spécifiques de rattachement.
- Une possibilité d'accès à l'internat au sein de l'établissement.

La durée de déscolarisation n'est pas en soi un critère mais elle sera appréciée au cours de l'étude des candidatures.

### 2. Des modalités particulières de candidatures.

- Des canaux d'information multiples : médias, Centre d'Information et d'Orientation, Missions locales, établissements scolaires, bouche-à-oreille, ...
- Une demande d'inscription (Curriculum Vitae et lettre de motivation indispensables, voir annexe Constitution du dossier d'inscription) sur la base du volontariat et/ou repérés par les services d'insertion du Rectorat au sein de toute l'Académie.
- Des procédures d'inscription propres au Micro Lycée : recrutement sur entretien avec l'équipe pédagogique.
- Une évaluation diagnostique ou un positionnement des acquis et des besoins.
- Une candidature même en cours d'année scolaire sera toujours étudiée avec attention et acceptée si l'élève correspond aux critères précédents.

### 3. Une scolarité spécifique.

- Préparer au baccalauréat professionnel Gestion Administration et/ou Commerce et à ses normes tout en tenant compte de la situation scolaire et personnelle de chaque élève.
- En deux ans maximum et en alternance sur cinq jours (soit deux jours dans l'établissement scolaire et trois jours en entreprise)
- Les élèves du Microlycée ont le statut des élèves de l'Éducation Nationale, leur scolarité respecte par conséquent le calendrier de l'Éducation Nationale.
- Les élèves respectent le règlement intérieur de l'établissement.

Particularités et dérogations envisagées :

- Favoriser les souplesses : flexibilité et aménagement du temps, possibilité d'encadrement scolaire en fin de journée.
- Accompagner la construction du projet personnel de formation de chaque élève.
- Favoriser l'appropriation de la structure par les élèves.
- Validation d'acquis par le biais du positionnement.
- Offre possible de poursuite en section STS.

4. Un lien privilégié avec les entreprises.

- Une (ou des) convention(s) spécifique(s) de longue durée sera établie avec les partenaires (15 semaines de 3 jours au sein de la même entreprise pendant l'année scolaire maximum).
- Des dérogations, en particulier un allongement de cette durée est envisageable sous réserve de satisfaire à la réglementation en vigueur concernant la gratification des stagiaires : article L612-11 du Code de l'Éducation (créé par LOI n°2011-art27).
- Des visites d'entreprises, des participations à des colloques et à des salons professionnels seront régulièrement organisés.
- Le Microlycée est associé avec le CFA de Marmande dans le but d'une éventuelle poursuite d'étude de niveau Technicien Supérieur en alternance mais tout autre partenariat est envisageable en fonction des besoins des élèves.
- Pour la recherche d'entreprises, le Microlycée s'associe à la chambre de Commerce et de l'Industrie ( CCI ) du Lot-Et-Garonne.

**II. Des moyens adaptés**

1. Des conditions matérielles nécessaires.

- Un rattachement administratif à un lycée.
- Un numéro de RNE spécifique (Registre National des Établissements).
- Des locaux propres au Microlycée en accord avec le Conseil Régional.
- Des équipements matériels spécifiques, en particulier matériels informatiques et pédagogiques d'animation.
- Un accès Réseau serveur NAS et serveur pédagogique du lycée.

- Des matériels et outils de fonctionnement pour les diverses activités envisagées.
- Une salle commune professeurs-élèves.
- Une première dotation financière permettant la constitution et l'achat des équipements, matériels, documents ou fournitures listés par l'équipe pédagogique.
- Un budget de fonctionnement fléché d'origines diverses : Conseil Régional et autres collectivités territoriales incluant le fonctionnement quotidien et les projets construits au fur et à mesure de la formation.
- Un budget permettant de rémunérer des intervenants extérieurs.
- Des fournitures de types scolaires non consommables prêtées aux élèves, des fournitures et équipements éventuels consommables mises à disposition.

## 2. Des moyens humains particuliers

- Un chef d'établissement et un agent comptable facilitateurs.
- Des postes de l'Éducation Nationale accordés par le rectorat : horaires des enseignants inclus dans leurs états de service de Professeur de Lycée Professionnel.
- Une équipe recrutée par cooptation avec des possibilités de dé-cooptation.
- Un adulte pour 7 à 8 élèves maximum (moyenne globale)
- Une équipe de 6 enseignants permanents par année de formation ( voir organisation hebdomadaire et annuelle ).
- Une souplesse de gestion des horaires des enseignants permettant d'assurer des visites ou des rencontres avec les partenaires industriels en particulier.

### **III. Un travail en équipe éducative**

La charge et la nature du travail des enseignants sont définies moins par le statut ou la discipline à enseigner que par la globalité du projet pédagogique et éducatif : les heures de service des enseignants sont destinées autant à l'enseignement, qu'à l'accompagnement ou au tutorat (voir organisation hebdomadaire).

Les tâches, élaborées en équipe et définies dans le cadre d'un cahier des charges, sont multiples et relativement polyvalentes : enseignement, accompagnement éducatif, vie scolaire, administration, relations extérieures, etc.

1. Une forte implication.

- Une équipe où enseignants et non-enseignants ( assistants pédagogiques et autres ) travaillent étroitement ensemble.
- Des réunions hebdomadaires, appelées heures de concertation, sont inscrites dans le service des personnels.
- Une pratique de la collégialité et de la co-responsabilité.
- Une équipe en formation permanente : liens avec la recherche en Sciences de l'Éducation, séminaire entre équipes expérimentales, analyse de pratique professionnelle, etc.

2. Une redéfinition de la mission d'enseignement.

- Tenir compte des besoins des élèves en maintenant une approche exigeante des savoirs.
- Favoriser des approches diversifiées des savoirs : inter et trans-disciplinarité, pédagogie différenciée, etc.
- Faire de l'évaluation un moteur d'apprentissage et non sa sanction : des temps et des formes d'évaluation multiples, faire refaire pour améliorer, etc.
- Assumer et partager un rôle éducatif.

3. Un travail d'accompagnement.

- Suivre chaque élève dans un temps intégré à l'emploi du temps.
- Chaque élève a un adulte référent qui joue le rôle de tuteur tout au long de la formation, tant dans l'établissement que durant la Période de Formation en Milieu Professionnel.
- Travailler avec des partenaires de l'Éducation Nationale : Assistant(e) social(e), Conseiller d'Orientation-Psychologue, Infirmier(e), Médecin, Mission Générale d'Insertion, etc.
- Travailler avec des partenaires extérieurs à l'Éducation Nationale : missions locales, psychologues cliniciens, structures de prévention, chercheurs en sciences de l'Éducation, centres culturels, artistes, etc.

4. Des conceptions issues de « l'éducation humaniste ».

- Une attitude bienveillante vis-à-vis des élèves : accueil, évaluation, écoute, etc.
- Des principes de confiance, d'empathie, de coopération et d'entraide.
- Un travail de co-construction de la scolarité entre professeurs et élèves.
- Une reconnaissance mutuelle de l'élève en tant que jeune et de l'enseignant en tant qu'adulte.
- Un bilan de semestre collectif (conseil de classe) et bulletin pédagogique individuel développant plus des conseils que des observations.

5. Des projets pédagogiques interdisciplinaires : sorties, voyages culturels et/ou sportifs.

- Un accès à la culture à travers des sorties au musée, au cinéma, au théâtre, aux spectacles, etc.
- Un encouragement systématique à la lecture : revue, presse et littérature mais aussi un encouragement à l'écriture rédactionnelle.
- Des activités développant la connaissance de soi et la gestion du stress.
- Des activités à caractère sportif.
- Une période dite d'intégration dès les premières semaines avec un projet spécifique comprenant un hébergement de courte durée.
- La participation à des formations ou des stages extérieurs de courte durée dans des domaines spécifiques : nouvelles technologies, psychologie, développement personnel, management, etc.
- Des activités spécifiques permettant un meilleur apprentissage des langues vivantes : stages à l'étranger (accès à Leonardo), présence effective et régulière d'une assistant(e) étranger(e), transfert d'activités professionnelles dans une langue étrangère, échange scolaire, immersion locale (Maison de l'Europe et/ou lien avec les villes jumelées ), e-learning.

**IV. Des structures expérimentales de l'Éducation Nationale qui affirment et développent :**

- Leur appartenance à l'Éducation Nationale afin que, face au décrochage scolaire, l'école publique soit « son propre recours ».
- Des liens institutionnels forts et des modalités d'évaluation spécifiques.
- Une grande liberté pédagogique pour l'équipe éducative qui définit son projet dans un cadre expérimental qui va souvent au-delà de l'article 34 de loi d'orientation de 2005.
- Un travail en réseau avec les autres structures expérimentales et alternatives dans le cadre de la FESPI (Fédération des Établissements Scolaires Publics Innovants) association signataire d'une convention avec l'Éducation Nationale.

1. Le projet pédagogique.

Il inclut de nombreux aspects expérimentaux et dérogatoires :

- L'organisation du temps et de l'espace (voir projet d'organisation hebdomadaire).
- Le recrutement des enseignants par cooptation (recrutement effectué par l'équipe).
- La formation permanente des enseignants par exemple les pratiques pédagogiques nouvelles, cours de langue, outils de communication nouveaux, etc.
- Le redécoupage des programmes.

2. L'évaluation des personnels.

Elle doit se faire par les corps d'inspection, sur la base d'un rapport d'activité en situation dans la structure, et pas seulement sur une simple visite en situation d'enseignement. Ce rapport peut s'appuyer sur un bilan écrit réalisé par l'enseignant lui-même.

3. L'évaluation de l'ensemble de la structure.

Réalisée par l'Éducation Nationale, elle doit reposer sur un protocole co-construit dans la durée avec l'équipe éducative et prendre en compte aussi bien des critères quantitatifs que qualitatifs. Elle s'appuie d'une part sur une autoévaluation réalisée par l'équipe du Microlycée, d'autre part sur l'évaluation réalisée par les corps d'inspection et des universitaires apportant le nécessaire regard extérieur.

4. La reconnaissance institutionnelle du Microlycée.

Elle se fait par différents moyens :

- Mise en place d'un comité de pilotage multi-partenariat : corps d'inspection, chercheurs universitaires, partenaires locaux, Mission Générale d'Insertion, etc.
- Groupement d'entreprises, Chambres de Commerce et de l'Industrie.
- Bilans réguliers effectués par l'équipe éducative.
- Reconstitution des moyens attribués par l'Éducation Nationale.
- Reconnaissance des Microlycées comme des lieux de ressource pour la formation des formateurs.

5. Des lieux de recherche-action.

Les Microlycées ont des lieux de recherche-action suivis par des laboratoires universitaires en Sciences de l'éducation. Le travail expérimental reconnaît à l'enseignant qui exerce dans un Microlycée une fonction de praticien-chercheur.

Jean Louis NEMBRINI

Recteur de l'Académie de Bordeaux

Gérard DUZAN

Proviseur du Lycée  
Professionnel  
Antoine Lomet  
Agen

Alain ROUSSET

Président du Conseil régional d'Aquitaine



## Charte micro lycée

### Annexe

#### Constitution du dossier d'inscription

La demande d'inscription se fait par la remise d'un dossier présentant le parcours scolaire du jeune, ses éventuelles expériences professionnelles (stages, CDD, CDI, autres), son projet professionnel.

Le dossier contiendra :

- **Obligatoirement : une lettre de motivation pour la formation souhaitée au micro lycée présentant la motivation du jeune à suivre ce cursus bien particulier.**
- Facultativement :
  - Un CV
  - Des bulletins scolaires,
  - les différents contrats de travail si c'est le cas
  - tout autre document que le jeune souhaite porter à la connaissance des enseignants pour appuyer sa demande

#### Déroulement du recrutement :

1. Un entretien par l'équipe pédagogique
2. Un positionnement écrit

Les résultats seront adressés par courrier (ou courriel) à l'issue des étapes de recrutement qui peuvent durer plusieurs jours en fonction du nombre de candidats à auditionner.